

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice: 82

présents titulaires : 55présents suppléants : 2procurations : 11

- absents : 14 - votants : 68

DÉLIBÉRATION n° 2018/070

L'an deux mille dix-huit et le 13 avril à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes de CAMPISTOUS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO

Présents titulaires: Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Madeleine SERIS, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

Présents suppléants : Jean-Marie CARTIER (remplace Alain PIASER), Véronique MAZOUE (remplace Claude GAYE)

Titulaires ayant donné procuration: Maurice LOUDET à Christiane ROTGE, Jean-Louis FOGGIATO à Philippe SOLAZ, Monique KATZ à Jean-Paul LARAN, Claude LABOGE à Bruno FOURCADE, Loïg LE RUN à Michel PUECH, Jacques LAUREYS à François DABEZIES, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Alain DASSAIN à Pierre DUMAINE, Jean-Manuel CAMACHO à Gisèle ROUILLON, Valérie DUPLAN à Elisabeth DUCUING, Gérard SABATHIE à Madeleine SERIS

Absents: Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Francis ESCUDE, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Zoulikha CHEBBAH, Joëlle PEYRO, Philippe LACOSTE, Michel SICARD, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL.

Objet : Habitat - Poursuite et extension de l'OPAH

Les anciennes Communauté de Communes des Baronnies et du Plateau de Lannemezan ont décidé de lancer conjointement une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en 2007. Il s'agit d'une procédure ambitieuse permettant de mobiliser des aides financières spécifiques pour favoriser la réhabilitation du parc immobilier privé et améliorer l'offre de logements sur ce territoire.

Une étude de faisabilité menée au début de l'OPAH avait relevé des besoins importants en adaptabilité des logements du fait du vieillissement de la population très marqué, l'idée étant de permettre aux personnes âgées de se maintenir à domicile dans de bonnes conditions.

Aussi, la forte proportion de résidences principales inconfortables, voire insalubres, était également un élément marquant sur ce territoire.

Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20180413-2018-070-DE Date de télétransmission : 26/04/2018 Date de réception préfecture : 26/04/2018 Cette opération a duré 5 ans et a été reconduite en 2013 pour 5 ans, via une convention partenariale avec l'ANAH, la Région, le Département qui s'achève en octobre 2018.

Le bureau d'études Altaïr a été missionné (du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2018) pour assurer le suivianimation de cette opération.

Le bureau, lors de sa réunion du 30 mars dernier, a validé à l'unanimité :

- la poursuite de l'opération actuelle sur les territoires de l'ex-CC des Baronnies et du Plateau de Lannemezan et des Baïses jusqu'à la fin de la convention partenariale, soit au 3 octobre 2018.
 - l'extension de l'OPAH au-delà du 4 octobre sur le territoire de l'ex-CCNB.

Monsieur le Président demande au conseil de :

- l'autoriser à signer un avenant avec le bureau d'études ALTAIR pour la prolongation du marché de suivi-animation de l'OPAH jusqu'au 3 octobre 2018, et tout document afférent,
- l'autoriser à lancer un marché de prestations de service pour le suivi et l'animation de l'OPAH du Plateau de Lannemezan à compter du 4 octobre 2018 sur le territoire complet de la communauté de communes,
- l'autoriser à solliciter des aides financières auprès de l'ANAH, de l'Etat, du Département des Hautes-Pyrénées et de la Région Occitanie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant avec le bureau d'études ALTAIR pour la prolongation du marché de suivi-animation de l'OPAH jusqu'au 3 octobre 2018, et tout document afférent,
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché de prestations de service pour le suivi et l'animation de l'OPAH du Plateau de Lannemezan à compter du 4 octobre 2018 sur le territoire complet de la communauté de communes,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des aides financières auprès de l'ANAH, de l'Etat, du Département des Hautes-Pyrénées et de la Région Occitanie.

Affichée le

2 5 AVR. 2018

Pour copie conforme, Le Président

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20180413-2018-070-DE

Date de télétransmission : 26/04/2018
Date de réception préfecture : 26/04/2018